

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2018.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Décision modificative budgétaire N°1.
8. Garantie d'Emprunt à Essonne Habitat pour la réhabilitation de la résidence de la rue de la Croix Boissée.
9. Modification du tableau des effectifs.
10. Règlement général sur la protection des données : désignation du délégué à la protection des données.
11. Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).
12. Rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Avis du Conseil Municipal.
13. Verger pédagogique : Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition du terrain au SIREDOM pour la réalisation du Verger.
14. Prise en compte de l'engagement sur la redistribution des possibilités d'extension du secteur de l'Ecosite à l'échelle du futur SCOT du Val d'Essonne.
15. Autorisation au Maire de signer la convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt public ayant pour objet l'administration du Fonds de solidarité Logement en Essonne (GIP FSL 91).
16. Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G). Autorisation au Maire de signer la convention relative au remboursement des honoraires de médecins.
17. Accueil de Loisirs : Séjour au Ski à VALMENIER du 24 février au 2 mars 2019.
18. Renouvellement des membres de la commission de suivi de l'écosite : Désignation d'un délégué et d'un suppléant

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoints M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. Olivier JOSSE, Mme Sandrine DERYCKE, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : M. Christophe RICHARD, (pouvoir à M. MARCILLE), Mme Nicole GUERNEVE (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à Mme DERYCKE), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. MARAIS) Mme Françoise MAGYAR, (pouvoir à M. BOUILLAGUET), M. Stéphane HUET, (pouvoir à M. BOVIS),

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2018.

Le Compte-rendu de la séance du 15 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. MARAIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 22 octobre 2018

Le Maire,

J.C. QUINTARD



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Conseil municipal enfants : Olivier JOSSE

Cinq enfants de CM1 se sont portés candidats au CME. Ils ont participé à un atelier de préparation en compagnie d'élus adultes. Ils ont ensuite présenté leurs propositions auprès de leurs camarades de CE2, CM1 et CM2. Les élections du 9 octobre dernier ont élu : Chloé BERTEAUX, Julian BRAQUET, Clément SEGUIN et Léandre TRETON. Les nouveaux élus sont pleins de dynamisme et d'énergie. Ils vont rejoindre Delphine FAURE et Jules LONLAS pour continuer le travail engagé et participeront aux différents temps forts de la vie de notre village, le premier étant le 11 novembre prochain.

Commission Scolaire : Bruno NICOLAS

Le Conseil d'école s'est déroulé le 19 Juin 2018. Ont été abordés principalement les points suivants :

- la carte scolaire :
 - maternelle (3 classes) : 88 enfants (28 PS, 27 MS, 33 GS)
 - élémentaire (6 classes) : 145 enfants (31 CP, 30 CE1, 29 CE2, 29 CM1, 26 CM2)
 - à noter que 1 niveau en élémentaire est assuré par 2 enseignants en formation (décision de l'inspection académique)
- les projets d'école (dont les contacts intergénérationnels avec la Marpa)
- les coopératives scolaires
- les divers travaux dans les écoles

Un dispositif d'alerte PPMS Anti-intrusion a été installé par la société Survacom. Le premier exercice avec cette installation aura lieu le Lundi 15 Octobre 2018.

Un exercice d'alerte incendie s'est déroulé le 20 Septembre 2019 ; très bien déroulé, les enfants et le personnel se sont regroupés aux endroits prévus en moins de 2 minutes.

L'enrobé des 2 cours des écoles maternelle et élémentaire a été entièrement refait pendant les vacances d'été. Ne restent plus que les tracés de jeux au sol à définir par les équipes enseignantes en lien avec le Conseil municipal d'Enfants et le Centre de Loisirs.

Commission Travaux : Bruno NICOLAS

Les travaux de restauration de la couverture de la Bourdaisière au Domaine de la Saussaie sont toujours en cours. La partie coté doutes est maintenant terminée. L'ensemble de la couverture devrait être terminée pour la fin de l'année 2018.

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

La commission Embellissement Village s'est réunie le 2 octobre. Les plantations de fleurs d'automne sont prévues dans les parterres de fleurs de la Place de la Mairie, ainsi que rue de la Poste à hauteur du n° 25 et rue des Herses à hauteur du nouveau stop.

Le parcours de santé sera contrôlé par le bureau VERITAS le 19 octobre prochain ; il reste des panneaux à installer et du sable plus filtrant doit être posé sous les agrès.

Un verger pédagogique va être implanté sur une partie de la parcelle AI 4 (domaine de la Saussaye). Il sera financé par le SIREDOM. Le choix des espèces d'arbres est en attente.

Concernant les illuminations de Noël, cette année la commission aimerait mettre un sapin sur la place de la Mairie ; un devis a été demandé à la pépinière de l'Hurepoix.

En prévision de la pose d'un panneau relatif au futur nom du complexe sportif (Serge DASSAULT), la commission travaille actuellement en collaboration avec les services techniques sur un nouvel aménagement de l'entrée du stade.

Enfin, le 27 septembre dernier, lors d'une cérémonie organisée par le département, le trophée Fleur Verte obtenu en 2015 a été renouvelé pour 3 années. Toute la commission félicite les agents communaux des services espaces verts pour le travail accompli.

Commission Logement : Sandrine DERYCKE

La commission logement s'est réunie deux fois. Ont été attribués 2F3 et 1F4

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Principaux points à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 25 Septembre 2018 :

- Décision modificative N°1 : réajustement des crédits en fonctionnement et en investissement
- Vote du produit attendu de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) 872 113, 14 €
- Rapport annuel d'activité 2017 du service intercommunal d'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS)
- Prescription de l'élaboration du SCOT
- Desserte du Val d'Essonne : mise en œuvre du schéma de principe et approbation de la convention de financement d'études.
- Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne 2018-2024

« Avis réservé en souhaitant que les secteurs d'implantation n'obèrent pas le développement économique et les activités agricoles des terrains identifiés dans ce cadre »

-Attribution de subventions suite à l'appel à projet 2018 d'aide à la rénovation des façades des commerces du Val d'Essonne

-Rapport annuel d'activité 2017 du T.A.D

-REOMI –modalité de calcul de la REOMI pour les sacs de collecte

-Acquisition par la CCVE du local du Conservatoire du Val d'Essonne auprès de la commune de Ballancourt

Rapport Annuel d'Activité de la CCVE année 2017 – consultable en mairie et sur le site de la CCVE

M. MARCILLE indique que le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage impose l'aménagement de 3 aires de grand passage dans l'Essonne dont une sur le territoire de la CCVE, à priori sur les terrains de la base (sur le territoire de Leudeville ou de Vert Le Grand). M. MARCILLE souhaite qu'un rendez-vous soit pris avec le Président de la CCVE pour demander une étude identifiant les terrains non agricoles appartenant à l'Etat sur le territoire.

Commission Tourisme : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 6 septembre dernier.

Sablière du tertre de la Ferté Alais

les travaux ont débuté mi-août, et devraient être terminés mi-novembre.

Évolution de la taxe de séjour

Suppression de l'arrêté de répartition pour l'année 2019, ce qui aura pour conséquence que tous les logements loués à des fins touristiques seront soumis à la taxe de séjour.

Fonds de concours tourisme

Deux dossiers retenus, Itteville : rénovation de la croix de consécration de l'église. Menecy : rénovation de l'abreuvoir du parc de Villeroy.

Nous avons été retenus pour la rénovation d'un tableau de l'église. Celui-ci a été remis en place aujourd'hui.

Bilan des manifestations 2018

Les cartes postales et la carte touristique sont arrivés au début de l'été et la distribution a commencé auprès des hébergeurs et professionnels du tourisme.

Point sur le schéma touristique de l'Essonne auquel a participé la communauté de commune afin de densifier et diversifier l'offre touristique du Sud Essonne

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

Charlie Chaplin : Bruno NICOLAS

Le Conseil d'Administration de l'association Charlie Chaplin s'est réuni le 26 Juin 2018. Ont été étudiés les points suivants :

- l'extension du centre (construction accolée au bâtiment existant pour recevoir 20 enfants supplémentaires)
- les différentes activités pendant l'été
- le séjour en Ardèche avec le centre de Loisirs de Vert le Grand (qui s'est très bien déroulé)
- les avenants sur le réalisé 2017.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Le Comité Syndical du SIREDOM s'est réuni le 26 Septembre dernier

-Les points à l'ordre du jour concernent l'administration générale, le personnel, les délibérations portant d'une part sur les délégations de compétence du comité syndical au bureau et d'autre part du comité syndical au Président.

-Le détail des réunions du SIREDOM sont sur le site.

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le comité Syndical du SIARCE était convoqué le 27 septembre. Faute de quorum, il a été reporté au 3 octobre.

Les points à l'ordre du jour sont, comme toujours, à votre disposition en Mairie.

Les rapports d'activité et les comptes administratifs 2017 du SIARCE sont consultables en mairie et sur le site du SIARCE.

Les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services GAZ/ELEC sont consultables sur le site internet du SIARCE ;

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- 17 Palmes carré militaire (OGF)	1 483.94 €
- Rideau métallique STM (LE TESSIER)	5 605.44 €
- Volet (SLT HABITAT)	3 422.81 €
- Coffre sous benne renault master (L'équipementier)	720.00 €
- Souffleurs et débroussailleuses (Chouffot)	2 958.00 €
- Serveur médiathèque (IBS)	6 624.00 €
- PC EPNE (MC Service)	1 827.82€
- Tables complexe (UGAP)	745.54 €
- Dispositif alerte anti-intrusion (SURVACOM)	3 091.98 €
- Numérisation actes état civil (ADIC)	3 986.40 €
- Sono portable maternelle (Sono vent)	1 064.40 €
- Chariots tables et chaises (Créacom)	1 768.01 €

TOTAL : **33 298.34 €**

7. Décision modificative budgétaire N°1.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0.00 €	27 719.54 €	0.00 €	0.00 €
R-2152 : Installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 719.54 €
TOTAL 041 : opérations patrimoniales		27 719.54		27 719.54
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	27 719.54 €	0.00 €	27 719.54 €
Total Général		27 719.54€		27 719.54 €

Cette délibération est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ

8. Garantie d'Emprunt à Essonne Habitat pour la réhabilitation de la résidence de la rue de la Croix Boissée.

M. QUINTARD indique au Conseil municipal que le Bailleur social « Essonne habitat » a sollicité la commune pour la garantie de l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation de la résidence « La Croix Boissée »

Le montant du prêt est de 216 000 €uros sur une durée de 15 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de garantir cet emprunt.

9. Modification du tableau des effectifs.

VU l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, M. Quintard propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Supprimer

1 Adjoint principal du patrimoine 2^{ème} classe à temps incomplet

Créer

1 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps incomplet

Le Conseil municipal, ADOPTE à L'UNANIMITÉ, les modifications proposées.

10. Règlement général sur la protection des données : désignation du délégué à la protection des données.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi informatique et libertés ;

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

VU le Code Pénal ;

VU le projet de convention relatif à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la commune de Vert le Grand ;

CONSIDERANT l'obligation pour la collectivité de s'engager dans la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD).

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la commune de Vert le Grand.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget général 2019 de la commune.

11. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal de mettre en place le RIFSEEP à la place du régime indemnitaire actuel :

Bénéficient du régime indemnitaire:

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents

Seuls sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois territoriaux suivants attachés, rédacteurs, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, animateurs, techniciens, éducateurs de jeunes enfants, (sous réserve de la parution de l'arrêté relatif au corps de référence de la FPE) adjoints administratifs, agents de maîtrise, adjoints techniques, agents sociaux, ATSEM, adjoints du patrimoine, adjoints d'animation.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

- Le complément indemnitaire (C.I.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

La part fixe est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, demi-traitement

La part variable est versée mensuellement, non reconductible automatiquement d'un mois sur l'autre.

En ce qui concerne le cas des agents en congé maladie, il sera fait application des dispositions suivantes : Une retenue de 1/30ème de l'IFSE et du C.I. sera appliquée par jour d'absence.

Le versement de l'IFSE et du C.I. est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, d'adoption, congé pour accident de service et maladie professionnelle.

Après discussion, le conseil municipal adopte à L'UNANIMITE cette proposition
M. SCHINTGEN, intéressé, ne prend pas part au vote.

12. Rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Avis du Conseil Municipal.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 29 juin 2018 afin d'examiner les charges transférées au titre :

- ✓ Des compétences Assainissement des eaux pluviales et Gemapi,
- ✓ De la carte sc dans le cadre de la compétence Transports scolaire.

Considérant que les conseils municipaux ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse.

Considérant que le Président de la CLECT a adressé les rapports n°1 et n°2 aux 21 communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 31 juillet 2018, afin que celles-ci se prononcent sur ce dernier,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de validation du rapport de la CLECT en date du 29 juin 2018, les montants définitifs des attributions de compensation pourront être votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve à l'UNANIMITE, le contenu et les conclusions des rapports n°1 et n°2 de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en date du 29 juin 2018 ci-joint, portant sur les charges transférées au titre :

- ✓ Des compétences Assainissement des eaux pluviales et Gemapi,
- ✓ De la carte scolaire dans le cadre de la compétence Transports.

13. Verger Pédagogique : Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition du terrain au SIREDOM pour la réalisation du Verger.

M. MARCILLE présente le projet d'installation par le SIREDOM d'un verger pédagogique sur une partie de la parcelle située devant l'orangerie et précise qu'une convention de mise à disposition de la parcelle au SIREDOM pour la réalisation de ce verger est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention proposée.

14. Prise en compte de l'engagement sur la redistribution des possibilités d'extension du secteur de l'Ecosite à l'échelle du futur SCOT du Val d'Essonne.

M. MARCILLE présente au conseil municipal le dossier et propose au conseil municipal de délibérer pour prendre en compte l'engagement d'extension de l'écosite sur Echarcon dans le futur S.C.O.T :

Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien.

Approuvé par décret en Conseil d'Etat le 27 Décembre 2013, le SDRIF se traduit notamment au travers de ses orientations réglementaires dont le champ d'application figure, pour l'essentiel, dans la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT).

Cette carte, à l'échelle du 1/150 000, couvre la totalité du territoire régional avec une expression graphique adaptée sur un fond de plan établi à partir du mode d'occupation du sol (MOS) 2008 et donne donc la traduction cartographique réglementaire du projet spatial régional.

Afin de prévoir les extensions nécessaires aux objectifs notamment de développement de l'emploi tout en limitant la consommation d'espaces, le SDRIF localise les secteurs d'urbanisation préférentielle.

Chaque pastille indique une capacité d'urbanisation de l'ordre de 25 hectares que les communes et les groupements de communes peuvent ouvrir à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyen terme et des projets. Il appartient aux communes et groupements de communes de définir précisément le lieu, la taille et la délimitation des espaces urbanisables.

Les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et, en l'absence de SCoT, les PLU (plans locaux d'urbanisme), doivent être compatibles avec le SDRIF en vigueur.

Pour être compatibles, les documents ou décisions concernés doivent « permettre la réalisation des objectifs et options que le SDRIF a retenus pour la période d'application » desdits documents ou décisions et « ne pas compromettre la réalisation des objectifs et les options retenus pour une phase ultérieure ». Ce rapport de compatibilité « doit être regardé comme s'appliquant aux options fondamentales et aux objectifs essentiels de l'aménagement et du développement par lesquels s'exprime la cohérence globale des orientations du SDRIF ».

Le SCOT du Val d'Essonne, approuvé le 30 septembre 2008, identifiait, sur le Plateau de Vert le Grand, un « principe de développement de la zone urbanisée à terme » compatible avec le projet d'extension actuel de l'Ecosite.

La CCVE avait par ailleurs rendu un avis favorable sur les grands principes du schéma d'aménagement durable (SAD) de l'Ecosite de Vert-le-Grand – Echarcon élaboré par la SEMARDEL, par délibération du conseil communautaire du 26/04/2011 en précisant que les réflexions communes établies en continuité de ce SAD seraient alors intégrées au SCOT du Val d'Essonne lors de sa révision.

Aujourd'hui caduc, le SCOT du Val d'Essonne a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 10/04/2018 par laquelle son bilan a été approuvé. Le bilan réalisé permettra de lancer rapidement un nouveau SCOT en prenant en compte les recommandations s'y rapportant.

La commune d'Echarcon élabore actuellement son PLU en tenant compte notamment des projets actuels et futurs de développement de l'Ecosite mais rencontre des difficultés liées notamment à la reconnaissance des espaces ouverts à l'urbanisation, depuis 2013, sur les emprises de l'Ecosite.

Les pastilles symbolisant les potentiels d'extension autorisés par le SDRIF sont aujourd'hui localisées sur la commune de Vert le Grand.

Suite à l'approbation du PLU de Vert le Grand, le 13 juin 2017 (modifié le 14 octobre 2017), aucune ouverture à l'urbanisation complémentaire n'est prévue sur le territoire de la commune de Vert le Grand, au niveau de l'Ecosite.

Ainsi, afin de permettre à la commune d'Echarcon d'intégrer à son futur PLU les projets d'extension de l'Ecosite tout garantissant sa compatibilité avec le SDRIF, il convient de délibérer afin de prévoir la redistribution des potentiels d'extension présents sur Vert-Le-Grand et de localiser ces derniers plus précisément sur le territoire d'Echarcon. Cet engagement devra être par ailleurs formalisé et repris dans le futur SCoT du Val d'Essonne, et notamment dans la délibération de prescription.

Les communes d'Echarcon et de Vert-le-Grand pourront alors délibérer :

- Echarcon, pour prendre en compte cette redistribution des pastilles du SDRIF et permettre d'arrêter son PLU en prenant en compte les projets actuels et futur programmés sur les emprises foncières acquises par la SEMARDEL ;
- Vert-le-Grand, en parallèle, pour valider le basculement d'une de ses 4 pastilles d'urbanisation préférentielles, sur la commune d'Echarcon.

Vu la loi « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000 et son décret d'application du 27 mars 2001 relatif aux documents d'urbanisme,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1),

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite ENE (Grenelle de l'environnement 2),

Vu la loi n° 2014-366 du 25 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR),

Vu La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le SDRIF d'Ile de France,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 avril 2011 donnant un avis favorable sur les grands principes du schéma d'aménagement durable (SAD) de l'Ecosite de Vert-le-Grand et d'Echarcon et précisant que les réflexions communes établies en continuité de ce SAD seraient intégrées au projet du SCOT du Val d'Essonne lors de sa révision,

Vu les délibérations successives du conseil commentaire en date du 13 décembre 2011 et du 2 avril 2013 sur le projet de SDRIF demandant le repositionnement des pastilles d'urbanisation préférentielles dans le corridor de développement du projet d'extension de l'Ecosite,

Vu le PLU de Vert-le-Grand approuvé le 13 juin 2017 puis modifié le 14 octobre 2017,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2018 approuvant le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale et concluant à la nécessité et à l'opportunité d'engager une reprise complète du SCOT du Val d'Essonne,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 Juin 2018 par laquelle la CCVE s'engage sur la redistribution des possibilités d'extension du secteur de l'Ecosite à l'échelle du futur SCOT du Val d'Essonne,
Considérant, le schéma d'aménagement durable de l'Ecosite (SAD) positionné sur les communes de Vert le Grand et d'Echarcon,
Considérant la volonté de la commune de Vert-le-Grand de s'inscrire dans le projet intercommunal du futur SCOT du Val d'Essonne,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Après avoir entendu l'exposé de M. MARCILLE, Adjoint en charge de l'aménagement du territoire,

Après avoir délibéré,

Prend acte de l'engagement de la communauté de communes du Val d'Essonne sur la prise en compte dans son futur SCOT de la mobilisation d'une pastille d'urbanisation préférentielle identifiée au SDRIF au profit du projet d'extension de l'Ecosite situé sur le territoire de la commune d'Echarcon,

15. Autorisation au Maire de signer la convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt public ayant pour objet l'administration du Fonds de solidarité Logement en Essonne.

M. QUINTARD indique aux membres du conseil municipal que la commune est membre du Groupement d'Intérêt Public Fonds de solidarité Logement de l'Essonne. Il est nécessaire de proroger pour 3 ans la durée de ce logement soit jusqu'au 31 décembre 2021. A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition de prorogation de 3 ans du Groupement.

16. Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G). Autorisation au Maire de signer la convention relative au remboursement des honoraires de médecins.

M. QUINTARD indique au conseil municipal que la convention passée avec le C.I.G. pour le remboursement au CIG des honoraires des médecins ainsi que le coût des expertises effectuées arrive à son terme le 31 décembre 2018. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

17. Accueil de Loisirs : Séjour au Ski à Valmeinier du 24 février au 2 mars 2019.

Le séjour prévu pour 20-25 enfants et 6 accompagnateurs (avec le centre Charlie Chaplin) à Valmeinier du 24 février au 2 mars 2019. Le coût du séjour pour Vert le Grand est de 8700 € avec les activités

La facturation s'effectuera au quotient familial (29 journées de centre de Loisirs). Le coût du séjour varie en fonction du quotient familial entre 99,47 € et 559,70 €.

Le projet de séjour et le montant facturé aux parents est adopté à l'unanimité.

18. Renouvellement des membres de la commission de suivi de l'écosite : Désignation d'un délégué et d'un suppléant.

Sont désignés à l'unanimité, M. Jean-Claude QUINTARD, délégué et Mme Marie-France PIGEON, déléguée suppléante.

Questions diverses

Jean Claude QUINTARD :

Le Compte rendu de la C.L.I.S. (Commission de suivi de l'écosite de Vert Le Grand) du 5 juillet dernier est consultable en Mairie.

Un procès-verbal de constat d'état d'abandon a été effectué pour la propriété « Gasnier » 3 rue de Montgravé.

Un arrêté Préfectoral autorise la société BOLLIG & KEMPER à exploiter une usine de conception production de peintures automobiles située zone d'activités de la tremblaie sur le territoire de la commune de Plessis-Paté

Nicole SERGENT :

Je vous invite à venir découvrir le salon des artisans qui aura lieu le week-end prochain

L'association Vert le Grand Autrefois proposera une exposition sur la guerre de 14-18 du samedi 10 au dimanche 11 novembre le lundi étant réservé aux écoles.

La médiathèque vous proposera des lectures sur le même thème les 11 et 17 novembre,

Un spectacle de la compagnie de l'orage « Namasté » le 10 novembre.

La commission culture propose un concert de harpe le 10 novembre à 20H30 à l'église

Le conseil de vie sociale de la MARPA demande s'il est possible de mettre quelques bancs au Domaine de la Saussaye

Thierry MARAIS :

Les chemins ruraux ont été remis en état, avec un essai de gravillonnage, chemin des 7 ormes et chemins d'Arpajon.
Une buse a été remplacée derrière l'usine d'incinération.
La visite de l'unité de méthanisation sur le site de la SEMARDEL était très intéressante. Cela change le site qui au lieu d'un trou où l'on enfouit les déchets devient un site de production d'énergie.

Michèle MAUNY :

La vente de brioches par les jeunes lors de la fête du village s'est bien déroulée. Une sortie à NIGLOLAND pour les 13 jeunes qui ont participé va être organisée.
Le comité des fêtes organise la soirée « Beaujolais » le 17 novembre prochain.

Olivier JOSSE :

- Les caméras de surveillance ont-elles connu des défaillances ?
La caméra de la rue St Pierre s'est malheureusement retrouvée en panne un soir où plusieurs actes de vandalisme ont été commis.

Jean-Claude QUINTARD :

- Oui, comme tout matériel, les caméras peuvent avoir des défaillances, les réparations sont réalisées le plus rapidement possible.

Olivier JOSSE :

- La mise en place d'une caméra au point d'apport volontaire du cimetière est-elle envisageable ? Elle permettrait de diminuer les incivilités.

Jean-Claude QUINTARD :

- Pourquoi pas une caméra au P.A.V. du cimetière.

Olivier JOSSE :

- Quelques décharges sauvages plus ou moins importantes se multiplient sur le territoire de notre commune.

Jean-Claude QUINTARD :

Malheureusement Vert Le Grand est victime, pas plus que les autres communes, de décharges sauvages. Chez nous, les services techniques effectuent le ramassage rapidement.

Les gens du voyage semblent se plaire dans notre village.

- Depuis près d'un mois, une quinzaine de caravanes sont installées se fournissant en eau et électricité librement. Il est à espérer que le préfet prononce l'expulsion au plus vite, comme il l'a fait pour les quelques 200 caravanes de la base 217.

Olivier JOSSE :

- Prochainement, ENEDIS va procéder dans notre village au déploiement du compteur communicant LINKY. Deux cas de figure se présentent :

 votre compteur est situé sur la voie publique, vous ne pouvez pas vous opposer à l'installation

 votre compteur est situé dans votre habitation, vous pouvez refuser l'installation, d'autant plus si vous disposez d'un compteur électronique qui est déjà communicant.

Ce nouveau compteur communicant est très controversé et on peut lire tout et son contraire à son sujet. Quoi qu'il en soit son déploiement à marche forcée par ENEDIS par l'intermédiaire de

sous-traitants plus ou moins compétents est souvent la cause de nombreux dysfonctionnements. Par ailleurs, la technologie très évoluée et complexe de ce compteur, mais insuffisamment éprouvée est aussi à prendre en compte.

Jean-Claude QUINTARD :

En ce qui concerne ENEDIS, j'ai adressé à chaque élu une coupure de presse qui relate ce sujet. Un administré peut refuser son installation, qui est gratuite lors de la campagne, mais qui sera payante ultérieurement surtout en cas de panne.

Pascal BOVIS :

Je suis désolé de n'avoir pu assister à l'inauguration du BIOGAZ ; L'Association de Football organise son assemblée générale annuelle le 5 novembre prochain.

Lors d'un prochain conseil municipal, je vous proposerai une fiche d'identité à faire remplir par chaque association.

Bruno NICOLAS :

Cette fiche existe déjà, et est jointe à chaque demande de subvention.

Pascal BOVIS :

La première réunion avec NEXITY a été constructive, y a-t-il la possibilité d'une seconde réunion ?

Pascal BOVIS :

Je demande à la commission d'étudier la possibilité d'aménager le parking devant le restaurant à l'angle de la rue de la Croix Boissée et de la rue des Marquants.

Marie-France PIGEON :

Le bailleur social « Essonne Habitat » nous a informés, le 13 septembre qu'un appartement F3 serait libre en Décembre. La commission « Logement » n'a pas été réunie pour son attribution, alors que nous avons eu des demandes urgentes de Grand-vertois, depuis la dernière réunion qui a eu lieu le 21 Août.

Jean-Claude QUINTARD :

Je n'ai pas jugé nécessaire de réunir la commission, le classement des dossiers établi lors de la commission du 21 Août a été repris.

Marie-France PIGEON :

A l'occasion de la Semaine Bleue, le CCAS de Vert le Grand en partenariat avec ceux de Ballancourt, Vert Le Petit, Saint-Vrain et Fontenay Le Vicomte ont organisé une après-midi festive à l'espace Daniel Salvi avec la projection du film « La finale » avec Thierry Lhermitte suivi d'un thé dansant.

Le biogaz issu des déchets ultimes, pour la première fois Ile de France, est injecté dans le réseau de GRAF ; Il permet aussi de faire fonctionner les nouveaux camions de collecte de déchets.

Belle avancée aux défis de la transition énergétique et dans notre village.

Malheureusement sur les 19 élus que nous sommes, seuls 5 se sont déplacés....

La séance est levée à 20 heures 45